



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne / CAER

Section : histoire-géographie

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Mme Françoise JANIER-DUBRY, IGÉSR

Présidente du jury

**LES RAPPORTS DES JURY DES CONCOURS DE RECRUTEMENT SONT ETABLIS SOUS LA
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY**

Table des matières

Introduction	3
I -Données statistiques	3
II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2022	9
1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.	9
2 – Le RAEP, un écrit personnel.....	11
3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un <i>curriculum vitae</i>	11
4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.....	12
III – L'épreuve épreuve orale d'admission de la session 2022.....	13
1 – Le format de l'épreuve orale.	14
2- Les facteurs de réussite.....	14
3 – Retours sur la formulation des consignes du dossier.	17
Conclusion	19
ANNEXES :.....	20
ANNEXE 1 : liste des sujets proposés aux candidats en 2022	20
ANNEXE 2 : deux sujets d'épreuve orale de la session 2022.....	20
ANNEXE 3 : formulaire d'évaluation de l'oral, utilisé par toutes les commissions	34

Introduction

Soucieux d'éclairer les candidats qui ont concouru cette année, le jury propose d'apporter des conseils à ceux qui prépareront la session 2023. Les candidats pourront se référer à l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours internes du CAPES/CAER d'histoire-géographie.

Le jury, composé de 63 membres, a prononcé l'admission à ce concours après avoir évalué, avec rigueur et objectivité, les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques des différents candidats. Il s'est fondé sur la lecture des dossiers de RAEP, en prenant toutes les précautions pour que soit garantie l'équité de traitement entre les candidats. Comme chaque année, le principe de double-correction des dossiers a été retenu et une harmonisation a été effectuée.

L'examen des dossiers de RAEP et les oraux ont eu lieu au lycée *Oehmichen* de Châlons-en-Champagne. Cette année encore, le proviseur, le proviseur-adjoint, la gestionnaire et les agents de cet établissement, en lien la Région Grand Est, les appariteurs ont tout mis en œuvre pour que soient réunies des conditions de travail très satisfaisantes, en dépit d'un contexte sanitaire complexe. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Le nombre de postes ouverts à la session 2022 s'est élevé à 81 au CAPES interne et à 150 au CAER.

I -Données statistiques

Les écrits

		Dossiers corrigés	Moyenne	Total dossiers	Moyenne totale	Admissibilité
CAPES	Histoire	340	8,14	590	8,32	10
	Géographie	250	8,55			
CAER	Histoire	331	8,40	608	8,44	10
	Géographie	277	8,49			
Total		1197	8,38	1197	8,38	

	CAPES	CAER	TOTAL
Admissibles	176	208	384
Hommes	75	94	169

Femmes	101	114	215
--------	-----	-----	-----

L'admissibilité

Origines géographiques des candidats admissibles

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	5	5	10
Amiens	1	9	10
Besançon	0	1	1
Bordeaux	5	7	12
Caen	1	7	8
Clermont-Ferrand	0	4	4
Corse	7	1	8
Créteil-Paris-Versailles	39	37	76
Dijon	0	5	5
Grenoble	5	13	18
Guadeloupe	3	0	3
Guyane	7	1	8
La Réunion	7	1	8
Lille	15	21	36
Limoges	1	2	3
Lyon	10	14	24
Martinique	3	3	6
Mayotte	15	0	15
Montpellier	3	5	8
Nancy-Metz	5	6	11
Nantes	7	16	23
Nice	4	4	8

Nouvelle-Calédonie	5	1	6
Orléans-Tours	3	4	7
Poitiers	2	5	7
Polynésie française	1	6	7
Reims	2	5	7
Rennes	1	8	9
Rouen	3	4	7
Strasbourg	7	5	12
Toulouse	9	8	17

Titres des candidats admissibles

Titre ou diplôme requis	CAER		CAPES			
	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
DOCTORAT	34	26	9	58	42	19
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	17	14	3	16	9	3
MASTER	438	346	128	485	322	111
GRADE MASTER	16	11	2	13	8	2
DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	0	0	0	2	0	0
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	11	7	2	9	5	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)	1	0	0	1	0	0
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	0	0	0	1	1	0
LICENCE	135	101	32	184	103	13
M1 OU EQUIVALENT	125	90	30	128	82	24
ENSEIGNANT TITULAIRE - ANCIEN TITUL.	0	0	0	11	4	0

CONTRACT/ANC.CONTRACT DEF. ENS PRIV	3	2	0	0	0	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	4	3	0	6	1	0
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	6	5	1	18	7	1
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	3	3	1	5	5	2
TITRE CLASSE NIVEAU 6	1	0	0	1	0	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 7	1	1	0	2	0	0

L'admission

	CAPES	CAER	TOTAL
Nombre d'admissibles	176	208	384
Nombre de présents	171	199	370
Admis	81 (+4 inscrits en LC)	105	186 (+ inscrits en LC)
Hommes	37 (+1 inscrits en LC)	45	82 (+1 inscrits en LC)
Femmes	44 (+ 3 inscrites en LC)	60	104 (+ 3 inscrites en LC)

Moyennes des admis

Concours	Oral	Total (écrit + oral)
CAPES	13,26	13,02
CAER	12,89	12,62

	Histoire	Géographie
CAER		
Présents	91	108

Admis	48	57
Moyenne des admis	12,85	12,91
CAPES		
Présents	77	94
Admis	35	46
Moyenne des admis	13,11	13,37

Origines géographiques des candidats admis

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	2	4	6
Amiens	0	4	4
Besançon	0	0	0
Bordeaux	2	3	5
Caen	0	4	4
Clermont-Ferrand	0	3	3
Corse	4	0	4
Créteil-Paris-Versailles	19	17	36
Dijon	0	2	2
Grenoble	3	10	13
Guadeloupe	2	0	2
Guyane	3	1	4
La Réunion	1	1	2
Lille	6	7	13
Limoges	0	1	1
Lyon	5	8	13
Martinique	0	1	1
Mayotte	9	0	9
Montpellier	2	1	3

Nancy-Metz	3	3	6
Nantes	5	7	12
Nice	2	1	3
Nouvelle-Calédonie	2	0	2
Orléans-Tours	1	3	4
Poitiers	0	3	3
Polynésie française	0	2	2
Reims	0	3	3
Rennes	0	5	5
Rouen	0	3	3
Strasbourg	3	4	7
Toulouse	7	4	11

Titres des candidats admis

Titre ou diplôme requis	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	d'admissibles	présents	admis	d'admissibles	présents	admis
	CAER			CAPES		
DOCTORAT	9	9	5	19	19	7
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	3	3	1	3	3	1
MASTER	128	123	63	111	107	58
GRADE MASTER	2	2	0	2	1	0
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	2	2	2	1	1	1
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	-	-	-	-	-	-
LICENCE	32	28	15	13	13	4
M1 OU EQUIVALENT	30	30	17	24	24	9
ENSEIGNANT TITULAIRE - ANCIEN TITUL.	-	-	-	-	-	-

DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	-	-	-	-	-	-
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	1	1	1	1	1	1
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	1	1	1	2	2	0

II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2022

Les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours internes du CAPES et du CAER 2022 sont précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. L'épreuve consiste en l'examen d'un dossier de RAEP.

Le RAEP (ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est établi par le candidat. Il s'agit d'un dossier non anonyme. Soumis à une double correction, il est noté de 0 (note éliminatoire) à 20. Nous renvoyons en particulier à l'annexe IV de l'arrêté précité qui en précise les attentes. Les éléments d'analyse de la session 2022 qui suivent conservent toute leur pertinence pour la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2023.

LA LECTURE ATTENTIVE DU RAPPORT DU JURY EST INDISPENSABLE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DU JURY : À LA SESSION 2022, plus 11 % DES DOSSIERS ONT ÉTÉ DÉCLARÉS IRRECEVABLES EN RAISON DU NON-RESPECT DES CONSIGNES RÉGLEMENTAIRES.

1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.

Cette année encore, le jury se réjouit de constater que les consignes matérielles et de présentation ont été respectées par le plus grand nombre de candidats. Pour autant, **133 dossiers** (sur 1198 au total) **n'ont pu être retenus car les candidats se sont affranchis des règles.**

Pour que leur dossier soit recevable, il est impératif que :

- la discipline mentionnée par le candidat lors de son inscription corresponde à celle de la séquence effectivement décrite. Un dossier contenant une séquence d'histoire alors qu'il a été déclaré en géographie (ou inversement) est irrecevable : il est alors considéré comme une **erreur d'inscription.**
- le dossier soit certifié par le chef d'établissement, c'est-à-dire qu'il comporte à la fois la **signature** de ce dernier **et** un **cachet lisible** identifiant clairement l'établissement. **L'absence de ces éléments invalide le dossier qui est alors considéré comme hors norme.** Toutefois, au titre de la session 2022, en raison de la situation sanitaire, une attestation du chef d'établissement pouvait compenser l'absence de signature. Néanmoins, au titre de 2023, nous invitons les candidats à respecter les règles en vigueur.
- le dossier soit relié ou agrafé **et** paginé.

- le dossier ne dépasse pas **huit pages** en respectant les normes typographiques (taille des caractères) et de mise en page (marges)¹ et en se limitant strictement à **deux pages pour la première partie et à six pages pour la seconde**. Un dossier dont le nombre de pages excède ces limites et/ou ne respecte pas les règles est irrecevable : il est alors considéré comme **hors norme**. En particulier, l'ajout d'un CV dans la première partie, conduisant le candidat à présenter son parcours sur 3 pages, rend le dossier irrecevable ;
- les **annexes** soient en nombre raisonnable (deux au maximum) et en lien avec la situation décrite dans les six pages. Les situations d'apprentissage, les objectifs, les progressions, les résultats de la réalisation doivent être mentionnés dans la deuxième partie (= les six pages) du dossier. Si les annexes sont utilisées comme des pages supplémentaires par le candidat pour déployer son propos, le dossier est irrecevable : le dossier est alors considéré comme **hors norme**.

Nous attirons l'attention des futurs candidats sur le fait que les dossiers de candidats portant sur l'enseignement pluridisciplinaire d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ne seront pas acceptés à la session 2023.

Annexes : à utiliser avec précaution

« À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury » (arrêté du 25 janvier 2021 annexe IV). C'est pourquoi il convient de se montrer particulièrement vigilant dans leur choix en suivant quelques **principes**.

Les annexes sont facultatives. Elles ont pour but d'illustrer l'analyse proposée par le candidat mais non de la prolonger. Elles ne doivent pas être commentées dans le corps de l'annexe. Leur nombre doit être réduit : les documents « ne sauraient excéder dix pages ». Deux annexes seulement sont acceptées, pour un total maximum de 10 pages. Au-delà de dix pages, le dossier est hors norme.

Sont recevables les éléments suivants, à condition qu'ils soient en lien explicite avec la réalisation pédagogique décrite dans les six pages :

- les travaux réalisés par les élèves (anonymés) et éventuellement évalués par le professeur ;
- les supports documentaires (précisément référencés) et les fiches d'activité à destination des élèves. Le cas échéant, le professeur aura soin de traduire en français les travaux en langue étrangère ou régionale.

En l'absence de cette traduction, le dossier sera non recevable et donc considéré comme hors norme.

- les images d'élèves au travail sous réserve du respect du cadre légal (droit à l'image, droit à la propriété intellectuelle...).

En revanche, **une progression détaillée mentionnant les connaissances et les compétences visées, une fiche récapitulative analysant la séquence ou la séance, une bibliographie ou un texte scientifique permettant de faire l'économie d'un développement scientifique sont irrecevables au titre des annexes.** À la session 2022, ces pièces ont conduit le jury à déclarer le dossier hors norme.

¹ Ces règles sont précisées dans l'arrêté du 25 janvier 2021 susnommé et auquel nous renvoyons. Le texte devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple. Les marges devront respecter ces dimensions : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; pas de retrait en début de paragraphe.

2 – Le RAEP, un écrit personnel.

Le dossier RAEP est un **écrit personnel, vérifiable et clairement organisé**. Le jury a apprécié que les dossiers présentent dans l'ensemble un bon niveau d'expression. Il attend en effet de futurs professeurs qu'ils utilisent les normes typographiques ou la ponctuation à bon escient et évitent les fautes d'orthographe et de grammaire. Certains dossiers comportaient cette année encore des fautes nombreuses qu'une relecture attentive, au besoin par une tierce-personne, aurait permis d'éliminer.

Le jury invite également à ne pas confondre la citation d'un auteur (qui doit être dûment présentée comme telle) et le **plagiat**. La première est légitime et peut s'avérer utile : elle obéit à des règles de présentation claires (citation entre guillemets, note en bas de page...) ; le second est une imposture qui **conduit systématiquement à la mise à l'écart du dossier et l'attribution de la note de 1/20**. Celui-ci **expose en outre le candidat à des sanctions administratives**. Un rapport de plagiat est établi sur chaque situation constatée. Le jury rappelle donc l'interdiction formelle de copier / coller des extraits d'ouvrages ou de sites internet, qu'ils soient scientifiques, didactiques ou pédagogiques.

Le dossier RAEP se décompose en deux parties : deux pages consacrées au parcours professionnel du candidat, six pages d'analyse pédagogique. Il convient de veiller à la mise en page, souvent trop compacte, qui gagnerait à être plus aérée. Pour en faciliter la lecture, il est préférable de bien en faire apparaître les différentes parties (aération, titres...).

3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un *curriculum vitae*.

Comme les années précédentes, cette première partie du dossier a parfois été confondue par les candidats avec un *curriculum vitae*. Le jury rappelle que dans cette partie « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* » (Arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV). On attend donc un regard réflexif sur quelques étapes bien identifiées —notamment chronologiquement— du parcours du candidat qui lui ont permis d'acquérir ou d'engager l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'histoire-géographie.

Le candidat peut librement choisir les expériences qui lui semblent les plus significatives. En veillant à éviter toute emphase et toute présentation téléologique de son parcours, il est invité à produire un récit authentique, sobre et indiquant précisément quelles compétences il a pu développer et à quels degrés.

Cela suppose bien sûr que le propos soit articulé avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel paru au *Bulletin officiel* du 25 juillet 2013). Le jury se réjouit d'ailleurs des efforts de nombreux candidats pour s'y référer. Pour autant, un candidat ne doit pas chercher à couvrir artificiellement l'intégralité de celui-ci. Il doit mettre en avant les quelques compétences qu'il a **réellement** développées afin de permettre au jury de mesurer la pertinence de la présentation faite en contextualisant celle-ci.

S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est évidemment nécessaire que la première partie du RAEP fasse état d'une articulation claire avec nos disciplines. Celle-ci peut prendre appui sur la formation universitaire du candidat qu'il faut faire apparaître succinctement, sur son expérience de la classe sans pour autant procéder à l'énumération fastidieuse des différents postes exercés, sur sa réflexion autour des finalités de l'enseignement de l'histoire et de la géographie... Les possibilités sont multiples.

4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.

Dans cette seconde partie, « le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité [...]. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter » (arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV).

Comme les années précédentes, le jury rappelle que, dans le RAEP, **l'analyse d'une situation concrète mise en œuvre par le candidat** a une valeur discriminante. Cette partie – en histoire ou en géographie – doit permettre au jury d'appréhender les pratiques professionnelles et la capacité d'analyse et de réflexion du candidat. La présentation d'une observation d'une séance ou la simple projection de celle-ci ne répond pas aux attendus de l'épreuve du RAEP.

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance. Toutefois, à la lecture des dossiers, le jury constate que la présentation d'une séance est plus pertinente et le jury recommande ce choix car il permet au candidat de montrer comment il met ses compétences professionnelles au service des élèves. Il convient d'en énoncer clairement le titre ainsi que le niveau dans lequel elle a été menée. Elle doit en tout cas relever soit de l'histoire, soit de la géographie, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, qu'il soit pluridisciplinaire (HGGSP) ou connexe (EMC, EMI...), au risque de voir le dossier rejeté. Dans le cas d'une proposition concernant le premier degré ou le post-bac, elle doit impérativement faire le lien avec une pratique professionnelle du second degré : contenus essentiels, savoir-faire mis en œuvre, apprentissages des élèves, démarche de l'historien ou du géographe.

Dans cette partie, le jury attend que les candidats aillent au-delà d'une description factuelle d'une situation professionnelle et fassent preuve d'analyse et de recul critique. Les précédents rapports ont clairement exposé les attentes du jury et ces dernières n'ont pas changé. Un candidat pourra donc s'y reporter utilement cette année encore. Ne seront mentionnés ici que quelques points essentiels.

- Le jury rappelle tout d'abord qu'un candidat aux concours internes du CAPES / CAER d'histoire-géographie ne peut négliger la **partie scientifique** de son dossier. On attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et quelques références précises, actualisées et maîtrisées relatives à la situation d'enseignement exposée (repères, événements, acteurs, échelles, etc.). Elles doivent permettre de faire ressortir les enjeux didactiques et d'orienter ou d'appuyer la mise en œuvre pédagogique décrite ensuite. La réussite de l'exercice repose dans une large mesure sur la capacité du candidat à tisser un lien explicite articulant les volets scientifique, didactique et pédagogique de son propos, au moyen d'une problématique clairement posée. Le jury n'attend pas un cours d'histoire ou de géographie à destination du jury. Une simple bibliographie ou une liste exhaustive de références ne constituent pas une partie scientifique. L'absence ou la faiblesse de la partie scientifique est rétrograde.

- Le jury attend une **analyse didactique et pédagogique** et non le simple récit ou tableau récapitulatif de la situation d'enseignement retenue par le candidat. Les dimensions didactiques demeurent fragiles dans nombre de dossiers : cette dimension doit être obligatoirement travaillée par les candidats. Il est attendu du candidat qu'il formule, éclaire et discute ses choix en termes de savoirs, de savoir-faire (compétences, capacités, ...) et de démarches. De même, on attend que les compétences et capacités disciplinaires soient bien identifiées et travaillées par les élèves. Cela implique leur sélection et leur hiérarchisation. Le jury attend également du candidat qu'il contextualise sa proposition. À la lecture, il doit savoir quelle place la

proposition occupe dans la programmation et dans la progression du candidat, à quel niveau de classe et à quels élèves elle s'adresse, dans quel environnement elle se déploie...

Trop de candidats s'abstiennent de présenter ces éléments contextuels sans lesquels aucune analyse ne peut être réalisée. Encore trop peu de candidats justifient leurs choix pédagogiques. Les mises en activité présentées sont parfois trop ou, inversement, pas suffisamment ambitieuses. De même la réflexion sur les supports utilisés mérite souvent d'être précisée. À titre d'exemple, l'usage du manuel, s'il peut être tout à fait pertinent en classe, nécessite ainsi que soient précisés ses objectifs au regard de la démarche pédagogique choisie par le professeur et des supports présents dans l'ouvrage. L'évaluation, trop souvent absente, fait encore rarement l'objet d'une analyse pertinente. Le jury attend des candidats qu'ils montrent de manière explicite la place occupée par les élèves dans la situation proposée : sont-ils mis en activité ? De quelle(s) façon(s) ? Pour quelle(s) raison(s) ? Pour quels résultats ? Avec quelle remédiation ? Quelle prise en compte de la diversité ? ...

Il convient d'éviter une présentation trop formelle de la séquence (ou de la séance), ressemblant à une énumération de compétences vide de sens que les situations d'apprentissage adoptées ne permettent pas de travailler. Trop souvent, les candidats décrivent une séance sans recul et la question du sens des apprentissages semble évacuée.

Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il refuse que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils méconnaissent les tenants et les aboutissants. Il invite chacun à se défier d'une telle approche, bien loin de la réalité du métier et de l'exercice d'analyse professionnelle auquel il convie les candidats. Les correcteurs, qui sont des praticiens chevronnés, n'attendent pas la conformité à un modèle pédagogique supposé mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves. Dans cette perspective, il est recommandé de ne pas s'appesantir à l'excès sur la problématique des élèves à besoins particuliers si cela n'a pas de lien avec la situation d'enseignement exposée, ni d'abuser de termes didactiques non maîtrisés par le candidat (tâche complexe, carte mentale, évaluation formatrice...). Invoquer la classe inversée ou le travail en îlots bonifiés sans en identifier la plus-value pédagogique ne garantit pas l'admissibilité. Enfin, il convient d'être mesuré dans ses propos, d'éviter par exemple certains déterminismes : l'appartenance à un milieu défavorisé ne conduit pas forcément à la difficulté scolaire. Le jury attend du candidat qu'il maîtrise ce dont il parle et qu'il soit capable de faire comprendre le sens des choix qu'il a effectués, ces derniers traduisant à la fois les attentes des programmes et le contexte de la classe.

III – L'épreuve épreuve orale d'admission de la session 2022

Pour préparer l'épreuve orale de la session 2023, nous invitons les futurs candidats à se reporter aux précédents rapports de jury du CAPES interne / CAER. Les éléments qu'ils indiquent conservent toute leur pertinence.

Les modalités de l'épreuve orale d'admission ont été précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. Il est important que les candidats en prennent connaissance afin qu'ils ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

1 – Le format de l'épreuve orale.

L'épreuve orale consiste à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury »². Ce dossier porte sur la discipline (histoire ou géographie) qui n'a pas été choisie par le candidat pour son RAEP. Le CAPES et le CAER étant des concours de recrutement de professeurs de collège et de lycée, le sujet peut concerner n'importe quel niveau d'enseignement, aussi bien du collège, du lycée général que technologique, indépendamment des parcours des candidats. Le niveau d'enseignement est toujours mentionné dans le libellé du sujet. Rappelons ici que les sujets proposés ne portent pas sur l'enseignement de spécialité HGGSP.

Comme le précisait déjà les rapports précédents, « *le candidat dispose de deux heures de préparation pour traiter les consignes figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors du dossier lui-même* ».

L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 15 minutes au maximum pour délivrer son propos. Cette règle, inscrite au *Bulletin officiel*, s'impose à tous. Face aux difficultés de nombreux candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint d'interrompre des exposés trop longs. Il rappelle que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

À l'issue de ces 15 minutes, le candidat est invité à un entretien de 45 minutes au maximum avec les membres du jury. Outre la reprise de l'exposé du candidat qui occupe une quinzaine de minutes, ce moment de l'épreuve est l'occasion pour le jury d'élargir son regard à « *certain aspects de l'expérience professionnelle du candidat* ». Ce dernier est ainsi interrogé sur la discipline non-évaluée dans le dossier, sur le système éducatif et sur d'autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur d'histoire-géographie, notamment l'enseignement moral et civique. Le cas échéant, des liens peuvent être évoqués avec l'enseignement de spécialité HGGSP.

Le jury insiste à nouveau sur l'importance de l'épreuve orale : affectée d'un coefficient 2, elle est décisive pour la réussite du projet d'un candidat. Il est donc essentiel de la préparer bien en amont de l'épreuve d'admission.

2- Les facteurs de réussite.

Le jury évalue rigoureusement et objectivement les différents candidats, en s'appuyant sur une grille d'évaluation commune à l'ensemble des commissions d'oral et qui est donnée en annexe.

Le large éventail des notes attribuées cette année montre qu'il reste fidèle à ses principes de bienveillance et d'exigence. Attaché à la qualité du recrutement, il n'hésite pas à sanctionner les prestations trahissant des lacunes scientifiques graves, l'absence de réflexion pédagogique ou même, dans des cas rares, une posture professionnelle inadaptée. Il sait aussi apprécier la maîtrise intellectuelle et les qualités pédagogiques de nombreux candidats auxquels il attribue d'excellentes notes.

Quelques constats régulièrement rappelés restent valables et peuvent inspirer une préparation efficace des prochaines épreuves. Les conseils édictés dans les rapports de jury précédents conservent toute leur pertinence. Par souci de synthèse, le présent document ne met l'accent que sur quatre aspects essentiels.

² La liste des sujets proposés à la session 2022 est donnée dans l'annexe 1 de ce rapport. Le jury met à disposition des candidats deux sujets de la session 2022 en annexe 2. Enfin, des sujets de cette session 2022 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <http://hg.ac-besancon.fr/2022/05/15/capes-interne-hg-sujets-des-epreuves-orales-session-2022/>

- **Le jury attend une bonne maîtrise des enjeux et des contenus scientifiques de nos disciplines.**

Les candidats postulent au CAPES et au CAER d'histoire-géographie. Ils ne doivent donc pas être surpris que le jury cherche à évaluer la maîtrise de ces disciplines. Une connaissance satisfaisante des fondements épistémologiques, des notions et des démarches de celles-ci conforte la capacité d'analyse des situations proposées et permet de formuler des choix pédagogiques pertinents. Trop de candidats se contentent de paraphraser les textes scientifiques, sans apport personnel ni approfondissement sur les débats historiographiques/géographiques liés aux enjeux scientifiques du sujet, souvent mal identifiés. Les liens entre textes scientifiques et sujet ne sont pas toujours établis. Le jury rappelle aux candidats que le mot "enjeux" invite à se demander pourquoi on enseigne tel ou tel chapitre. Cette maîtrise des enjeux et contenus scientifiques doit se sentir dès les premiers moments de l'exposé qui doivent permettre au jury de sentir que le candidat sait définir précisément les termes et enjeux du sujet. Ainsi, un sujet enseigner « l'eau, une ressource à ménager et à mieux utiliser » en classe de 5^e suppose d'abord de définir la notion de ressource pour réaliser le travail demandé sur le dossier.

Le jury déplore souvent que ne soient pas toujours connus les travaux fondamentaux portant sur les sujets proposés, lesquels sont pourtant des questions enseignées dans les établissements scolaires. L'évocation d'un auteur ou d'un titre d'ouvrage ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une connaissance de son contenu. De même, les imprécisions et la méconnaissance du vocabulaire exposent les candidats à des difficultés sérieuses. Le jury ne peut que s'inquiéter lorsqu'une définition proposée aux élèves (métropolisation, économie, développement, république, loi par exemple) est floue ou erronée. Il n'accepte pas que les repères chronologiques et spatiaux attendus d'élèves ne soient pas maîtrisés par un candidat, de même que la connaissance des événements ou des acteurs afférents à une période ou les espaces concernés par un phénomène géographique.

Il rappelle donc que la maîtrise des connaissances de base et du vocabulaire de l'histoire et de la géographie sont indispensables à l'exercice du métier et, partant, à l'obtention du concours.

- **Le jury mesure la pertinence de la réflexion didactique et pédagogique.**

Le jury attend du candidat une démarche réflexive et qu'il établisse un lien clair entre la dimension scientifique et la dimension didactique du sujet proposé. Présentant un concours interne, les candidats doivent pouvoir puiser dans leurs expériences professionnelles et faire état de leur réflexion sur leurs pratiques. Dans sa proposition pédagogique, le candidat doit montrer qu'il maîtrise la construction de sa séquence. Il est donc clairement invité à livrer une présentation globale de celle-ci. Dans le même temps le jury lui conseille de préciser son propos en développant au sein de cette dernière un exemple de séance avec sa scénarisation pédagogique, sa réflexion sur les supports pédagogiques retenus, ses choix de travail avec les élèves. Les examinateurs interrogeront le candidat sur le « comment » et le « pourquoi » des choix indiqués. À ce propos le jury a pu regretter que certains candidats oublient la double page du manuel scolaire et tiennent un propos général déconnecté des documents proposés dans le dossier

Le jury est indisposé par le recours à des formules dont les implications pratiques ne sont pas maîtrisées et qui dans ce cas pourraient apparaître alors vides de sens (« mettre les élèves en autonomie », « former les citoyens », « développer l'esprit critique », « différenciation », « carte mentale », « travail distanciel », « classe inversée », etc.). Convoquer ces expressions et les modalités d'apprentissage auxquelles elles se réfèrent impliquent que le candidat soit bien au clair sur celles-ci.

Le jury regrette souvent que les élèves soient souvent absents du propos. Il rappelle que chaque sujet commence par le verbe « enseigner » et précise le niveau de classe concerné : le libellé et les consignes invitent ainsi clairement à ne pas se réfugier dans l'abstraction mais à articuler la réflexion à des pratiques concrètes. Les prestations les plus convaincantes prennent toutes appui sur la réalité des classes. Dans ce cadre, la réflexion sur l'évaluation des acquis des élèves constitue un élément essentiel du métier de professeur et témoigne de la professionnalisation du candidat.

- **Le jury attend des candidats une prise en compte de la professionnalisation du métier de professeur.**

Il est essentiel que les candidats connaissent le métier auquel ils aspirent. L'envie d'exercer, aussi nécessaire soit-elle, ne suffit pas à le garantir et le jury invite chacun à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013) et à en envisager les implications. Il attend ainsi que le candidat ne limite pas son regard aux classes dont il a la responsabilité mais qu'il ait conscience de son appartenance à une institution, dont il doit connaître les grandes règles de fonctionnement, les évolutions et les valeurs. De même il attend une maîtrise des programmes de tous les niveaux de nos disciplines enseignées et pas uniquement de ceux auxquels le candidat a été amené à enseigner.

Il importe par exemple que les candidats soient en mesure d'expliquer comment l'histoire-géographie contribue aux enseignements d'HGGSP, de défense, d'histoire des arts, d'Éducation au développement durable ou d'Éducation aux Médias et à l'Information. Il importe qu'il connaisse le rôle qu'ils peuvent jouer comme professeurs d'histoire-géographie dans l'accompagnement personnalisé, les parcours éducatifs, etc. Le jury valorise les prestations qui font émerger le sens et la cohérence de cette contribution de nos disciplines à ces enseignements ou dispositifs. Il attend également que le candidat partage ses réflexions sur la place de l'élève dans le système éducatif ou sur le rôle de l'évaluation. De même les exigences et les modalités des examens auxquels contribuent nos disciplines (DNB, baccalauréat) doivent être maîtrisées et doivent pouvoir être explicitées par le candidat. Les ressources ne manquent pas pour s'orienter dans ces différents domaines. On ne citera ici que la page dédiée à nos disciplines sur [eduscol.education.fr](https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie) (<https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>).

Le jury évalue également l'adhésion des candidats aux principes et valeurs du système éducatif et de la République française et leur capacité à les faire vivre et les transmettre. Il ne peut se contenter d'allusions ou de périphrases qui, le plus souvent, dissimulent une fragilité inquiétante. Il ne sert ainsi à rien d'invoquer la devise républicaine si les valeurs énoncées ne sont pas appropriées : les examinateurs attendent que les candidats en définissent les contenus et qu'ils aient réfléchi aux manières dont un enseignant peut les faire vivre et les faire partager au quotidien. Les enjeux et les principes d'écriture des programmes d'enseignement moral et civique (portés par les professeurs d'histoire-géographie au collège et qui leur sont fréquemment confiés au lycée) et la posture professionnelle font ainsi l'objet d'une attention particulière. Le jury peut d'ailleurs être amené à interroger des situations concrètes afin de juger l'application de notions qui peuvent être connues d'un point de vue théorique.

Le jury peut interroger les candidats sur le cadre réglementaire de la communication numérique et de l'utilisation du numérique en classe (connaissance du cadre RGPD, certification des compétences numériques des élèves, droits et limites de la liberté d'expression numérique dans le cadre de la classe...)

- **Le jury attend des candidats une posture professionnelle adaptée.**

Les candidats aspirent à rejoindre un corps de la fonction publique et se préparent à devenir le visage de l'État. À ce titre, ils doivent se montrer exemplaires. Le jury apprécie que, dans leur grande majorité, les candidats aient une claire conscience des enjeux et ont adopté une attitude adaptée, à la fois dynamique et professionnelle.

Le jury rappelle l'importance du respect des règles élémentaires de bienséance : les candidats sont tenus de s'exprimer, de se vêtir et de se tenir convenablement. Il est de même préférable d'éviter les facilités de langage (« hop », « voilà », « OK », « du coup », etc.). Les tentatives pour établir une fausse familiarité avec les examinateurs ne peuvent naturellement que desservir le candidat. Le jury regrette des attitudes

inadaptées telles le candidat s'asseyant sur le bureau devant le jury ou le candidat l'interpellant : « il y a un piège dans votre question ? ».

L'honnêteté intellectuelle interdit enfin de citer des références (ouvrages, auteurs, sites...) ou des pratiques pédagogiques non connues. Il est particulièrement inopportun de vouloir duper le jury à l'aide de noms prestigieux lâchés au détour d'une phrase alors que quelques questions suffisent à vérifier la connaissance d'un ouvrage, d'un auteur...

D'une manière générale, le jury invite chaque candidat à adopter un comportement témoignant de sa déontologie professionnelle. Il apprécie l'attention portée aux élèves et à la valorisation de leur travail.

3 – Retours sur la formulation des consignes du dossier.

Le jury a constaté que les nouvelles consignes entrées en vigueur à la session 2019 ont permis aux candidats de mieux structurer leur exposé. Globalement la gestion du temps a été maîtrisée. Toutefois, le traitement des trois questions doit être plus équilibré. En effet, la troisième partie – relative au commentaire de la production liée à la pratique de la classe - est encore trop souvent réduite, voire négligée.

Le jury attend la compréhension au sens large du terme « enjeux du sujet ». Il ne s'agit pas d'aborder uniquement des enjeux scientifiques et didactiques, mais aussi de prendre en compte des dimensions sociales et culturelles de certaines questions. Elles donnent toute sa pertinence à l'enseignement de nos disciplines. Une longue paraphrase des extraits des textes scientifiques dessert le candidat, le jury attend davantage une mise en relation des documents scientifiques avec les différentes composantes du dossier (extrait de programmes, ressources pour faire la classe, double page de manuel...).

Concernant la seconde question, il est apparu souvent plus pertinent de présenter globalement un découpage en séances du sujet traité, puis de développer plus particulièrement une séance afin de pouvoir insister sur les choix pédagogiques et les raisons qui les motivent. Le candidat peut avec la séance entrer dans un niveau fin plus fin d'analyse qui permettra au jury de comprendre clairement la mise au travail des élèves (compétences ou capacités travaillées, démarches d'apprentissage employées, temps passé sur les différents moments etc.) en fonction des objectifs énoncés. C'est à cette condition que le candidat pourra véritablement avoir une approche critique des documents de la double page du manuel, sur lesquels certains candidats ne sont pas parvenus à porter un regard distancié.

La remarque précédente s'applique à la troisième question. La production qui est présentée n'est pas un modèle : elle peut toujours être critiquée et doit être mise en perspective de façon explicite selon les choix d'objectifs faits par le candidat. Cela nécessite de consacrer suffisamment de temps à cette dernière question.

Enfin, le candidat, dès sa préparation, doit avoir à l'esprit que l'entretien est un élément essentiel de l'oral. Il doit rester réactif pour être en mesure d'engager un dialogue constructif avec le jury.

- **Quelles attentes ? quels écueils ?**

La réussite de l'exercice suppose un entraînement en amont, reposant sur une pratique professionnelle réfléchie. Pour y aider, le présent rapport indique ci-dessous les attentes et écueils.

1. *En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.*

Le jury cherche à savoir si le candidat maîtrise les aspects scientifiques du sujet, s'il comprend les raisons pour lesquelles il est enseigné et s'il sait définir pour des élèves des objectifs cohérents articulant programmes, état de la science et réalités de classe.

Le jury attend donc que le candidat possède des connaissances solides. La culture générale ne suffit pas à convaincre : un bon candidat doit mobiliser des notions, des références historiographiques et des problématiques que seule la maîtrise du sujet permet d'identifier. Ces éléments doivent être perçus dès les premiers temps de l'exposé. Ainsi, on ne saurait trop conseiller aux candidats de veiller à définir clairement les termes du sujet qui lui sont proposés : le cas échéant, il est donc attendu un éclaircissement des mots clefs (qui montrent la maîtrise des notions enseignées dans le secondaire), une clarification des éventuelles bornes chronologiques (qui montre la réflexion du candidat sur la périodisation), une délimitation spatiale du sujet. Un sujet sur « enseigner les espaces de production dans le monde » invitait donc à ce que le concept d'espace productif soit explicité. Un sujet sur « enseigner la Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations » invitait, entre autres, à préciser une période ou une périodisation permettant d'attester de la maîtrise des grandes évolutions chronologiques concernant cet espace. Enfin, un sujet sur « enseigner l'Afrique australe : des milieux à valoriser et à ménager » invitait d'une part à délimiter l'espace concerné et d'autre part à définir le concept de « milieux ».

Le terme « enjeux » ne porte pas uniquement sur l'aspect scientifique du sujet. Le jury attend également que le candidat réfléchisse au sens de l'inscription du sujet dans le programme.

Le candidat doit enfin entendre le terme « objectifs » comme l'ensemble des connaissances et compétences qu'il entend faire acquérir aux élèves en traitant la question en classe. Il est libre de les définir : ces derniers dépendent en effet de l'état de la science et des programmes mais aussi, dans une large mesure, du contexte dans lequel il enseigne. Il est donc opportun que le candidat prenne par exemple en considération l'âge des élèves dans son propos et situe la place du thème dans le parcours de l'élève (la question a-t-elle déjà été traitée en amont ? le sera-t-elle en aval ? jusqu'où aller avec le niveau de classe concerné ?).

2. *Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.*

Il s'agit d'abord de présenter un découpage en séances du sujet qui prenne en compte les enjeux et les objectifs identifiés dans la première question. Le séquençage présenté n'aura en effet de sens que s'il est mis en rapport avec les éléments apportés par le candidat dans sa première partie. Comme expliqué précédemment, il est conseillé aux candidats de mettre la focale sur une séance en particulier au cours de leur présentation.

Les candidats doivent ensuite expliquer de quelle façon ils utiliseraient l'extrait de manuel. Ils sont libres d'utiliser l'ensemble de ce dernier ou de ne recourir qu'à quelques éléments seulement (un document, une activité, etc.). Le candidat doit saisir l'occasion de faire la démonstration de sa capacité à porter un regard distancié sur un outil de base du professeur et à l'utiliser pour servir ses objectifs. Le jury attendra systématiquement une justification du choix effectué. Il s'agit en effet de mesurer la capacité de recul réflexif du candidat. Le jury n'attend pas que le candidat évalue le manuel mais qu'il explique le plus précisément possible sa façon de l'utiliser en classe. Il attend l'expression claire de choix pour mettre en œuvre concrètement la question (quel(s) document(s) ? quel(s) questionnement(s) ? quelle(s) aide(s) éventuelle(s) ? quelle insertion dans la séance / séquence ? etc.) et leur justification.

Cela suppose que les élèves soient présents dans le propos du candidat. Il importe donc de décrire et d'expliquer la mise en activité des élèves, le degré d'autonomie qui leur est laissé, ce qu'ils ont appris *in fine*.

3. *Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.*

Le dossier comporte une production liée à la pratique de la classe. Le jury attend un regard professionnel sur une (ou des) question(s) soulevée(s) par la production proposée. Celle de l'évaluation, au cœur des

pratiques professionnelles, sera systématiquement convoquée et le candidat doit s'y préparer soigneusement.

D'autres aspects pourront s'y ajouter (différenciation pédagogique, travail à la maison, enseignement des faits religieux, histoire des arts, travail sur le récit, interdisciplinarité, usages du numérique, préparation orale du DNB...). Le jury n'attend pas un propos exhaustif et le candidat ne doit pas chercher à tout dire : il lui revient d'identifier quelques aspects qui font sens, de les présenter au jury et d'en indiquer la logique, l'intérêt et les limites...

Le jury attend que le candidat dépasse un commentaire neutre et abstrait. Il invite explicitement le candidat à critiquer la production au regard du contexte dans lequel elle est mise en œuvre et des enjeux soulevés dans la première partie. Il cherche de cette façon à mesurer la capacité d'analyse des candidats.

- **Une épreuve étroitement articulée à la conception des cours.**

Le jury a souhaité que ces consignes rapprochent les candidats des gestes professionnels quotidiens. Leur libellé renvoie directement aux logiques présidant à la conception des cours tout au long de l'année. La construction rigoureuse et la mise en œuvre réfléchie des cours au quotidien demeurent ainsi la préparation la plus efficace aux concours internes du CAPES et du CAER. Le candidat qui, pour préparer ses séquences, actualisera ses connaissances scientifiques tout au long de l'année, réfléchira à la transposition didactique la mieux adaptée et s'efforcera de proposer des activités pertinentes à ses élèves, s'assurera ainsi la meilleure préparation possible et sera en mesure de répondre aux attentes du jury.

Conclusion

Le CAPES interne et le CAER sont destinés à des candidats assumant des obligations professionnelles.

Les candidats peuvent compter sur la bienveillance du jury, qui met tout en œuvre pour que chacun puisse faire valoir ses compétences sereinement et soit évalué avec impartialité.

Le jury veille scrupuleusement à garantir la qualité du recrutement des futurs professeurs d'histoire-géographie. Cela suppose donc des candidats de la constance et de la rigueur dans leur préparation.

Ce rapport, comme les précédents auxquels il renvoie, permet de prendre la mesure des attentes et apporte les éclairages indispensables à la réussite. Il appartient à chacun de s'en emparer pour répondre au mieux aux attentes d'un concours à la fois exigeant et accessible.

Cécile Boudes (secrétaire générale adjointe), Florence Bouteloup (IA-IPR), Loïc Fournier (secrétaire général adjoint), Sylvain Gland (secrétaire général), Florence Bouteloup (IA-IPR), Nicolas Rocher (IA-IPR), David Roux (IA-IPR).

Françoise Janier-Dubry (IGÉSR, présidente).

ANNEXES :

ANNEXE 1 : liste des sujets proposés aux candidats en 2022

Sujets d'histoire :

- Enseigner « l'émergence d'une nouvelle société urbaine (XI^e – XV^e siècle) » en classe de Cinquième.
- Enseigner « femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques » en classe de Troisième.
- Enseigner « la Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations » en classe de seconde générale et technologique en classe de Seconde.
- Enseigner « l'Europe entre restauration et révolution (1815- 1848) » en classe de Première générale.
- Enseigner « la France, une nouvelle place dans le monde » en classe de Terminale générale.

Sujets de géographie :

- Enseigner « habiter un espace de faible densité à vocation agricole » en classe de Sixième.
- Enseigner « l'eau une ressource à ménager et mieux utiliser » en classe de Cinquième.
- Enseigner « espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries » en classe de Quatrième.
- Enseigner « l'Afrique australe : des milieux à valoriser et à ménager » en classe de Seconde.
- Enseigner « les espaces de production dans le monde : une diversité croissante » en classe de Première générale.

ANNEXE 2 : deux sujets d'épreuve orale de la session 2022.

Afin que les candidats puissent préparer l'épreuve orale du concours, le jury met à disposition des candidats deux sujets d'oral, l'un d'histoire, l'autre de géographie. Ces sujets —ainsi que deux autres exemples de sujets donnés pendant la session 2022— sont consultables et téléchargeables en ligne à l'adresse suivante : <http://hg.ac-besancon.fr/2022/05/15/capes-interne-hg-sujets-des-epreuves-orales-session-2022/>

Sujet d'histoire en lycée : Enseigner « l'Europe entre restauration et révolution (1815- 1848) » en classe de Première générale.

Sujet de géographie en collège : Enseigner « espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries » en classe de Quatrième.

SUJET : Enseigner « L'Europe entre restauration et révolution (1815- 1848) » en classe de Première générale.

Questions :

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.
2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.
3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.

Composition du dossier :

A. Textes officiels

A-1. Extrait du programme d'histoire-géographie, *BOEN* spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

A-2. Extrait des « Ressources pour la classe de 1^{ère}, voie générale », site Eduscol, septembre 2019.

B. Textes scientifiques

B-1. REY M-P., « Le Congrès de Vienne, un outil diplomatique à réhabiliter ? », *Bulletin de l'Institut Pierre-Renouvin*, n°42, 2015, p. 21-32

B-2. FUREIX E., « 1830 Les révolutions d'Europe », in *Histoire du monde au XIXe siècle*, sous la direction SINGARAVÉLOU P., VENAYRE S., Fayard, 2017, p. 262-265.

C. Extrait d'un manuel scolaire

Extrait du manuel d'histoire-géographie Première, sous la direction de NAVARRO M et SIMONNEAU H, Paris, Hachette, 2019, pp. 68-69.

D. Production liée à la pratique de la classe

Évaluation donnée en classe en fin de chapitre

A. Textes officiels

A-1. Extrait du programme d'histoire-géographie, BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019

Thème 1 : L'Europe face aux révolutions (11-13 heures)

Chapitre 2. L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la volonté de clore la Révolution, dont témoigne la restauration de l'ordre monarchique européen, ainsi que la fragilité de l'œuvre du congrès de Vienne.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">-les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830) ;-le projet de construire une paix durable par un renouvellement des règles de la diplomatie ;-l'essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne ;-la circulation des hommes et des idées politiques sous forme d'écrits, de discours, d'associations parfois secrètes (« Jeune-Italie » de G. Mazzini ...) ;-les deux poussées révolutionnaires de 1830 et 1848 en France et en Europe.
Points de passage et d'ouverture	<p>1815 –Metternich et le congrès de Vienne</p> <p>1822 –Le massacre de Chios</p> <p>1830 –Les Trois Glorieuses</p>

A-2. Extrait des « Ressources pour la classe de 1^{ère}, voie générale », site Eduscol, septembre 2019.

La période allant de 1814 à 1848 est marquée par la mise en place et la mise à l'épreuve de ce qu'on a appelé le « concert européen » dans le cadre du congrès de Vienne, réunion rassemblant les dirigeants de deux cent seize États pour ramener paix et stabilité en Europe après les bouleversements révolutionnaires. (...)

Dès le Congrès de Vienne, l'entente entre puissances européennes ne peut se résumer à un simple retour à l'avant 1789. L'intégration de la France aux négociations et la façon dont la monarchie revient dans le pays sous la forme constitutionnelle montre bien la volonté, non pas de faire table rase du passé récent, mais de trouver un nouvel équilibre entre retour à un ordre qui garantit la stabilité et intégration des idées nouvelles.

La période 1814-1848, dans ce cadre, est donc celle de la reconstruction d'un ordre européen, bien plus marqué par une volonté d'ordre et de stabilité que par celle d'une restauration idéologique, et sa confrontation aux idées nouvelles, cristallisées dans le développement des nationalismes. Cela nécessite de réfléchir à différentes échelles, entre échelle européenne et échelles nationales, entre une vision continentale dominée par des puissances mettant en avant des valeurs communes (christianisme, Lumières du premier XVIII^e siècle) pour garantir un équilibre européen et des lectures nationales des idées issues de la période révolutionnaire. [...]

Il semble important de faire de la confrontation entre l'idée de nation et celle de concert européen un axe structurant de la réflexion tout au long de la période, ce qui permet de souligner la complexité des situations et des réponses, entre idéologie et adaptations aux réalités. [...] Les rivalités entre les puissances, et la nécessité de passer des compromis entre elles pour éviter l'affrontement, ouvrent aussi des failles dans l'ordre du Congrès de Vienne : par exemple, l'indépendance de la Belgique est reconnue en 1831 par les puissances pour éviter un affrontement entre la France et le Royaume-Uni. L'ordre européen s'adapte donc en permanence et répond plus ou moins efficacement aux tensions nationales.

B. Textes scientifiques

B-1. REY M-P, « Le Congrès de Vienne, un outil diplomatique à réhabiliter ? », *Bulletin de l'Institut Pierre-Renouvin*, n° 42, 2015, p. 21-32

« Si, à l'heure du combat contre Napoléon, en 1813 comme en 1814, la coalition, unie pour abattre « le tyran » avait réussi à s'entendre et à préserver son unité, une fois l'empereur des Français vaincu, l'unité s'avère plus fragile. Certes, les anciens coalisés se retrouvent sur des principes qu'ils ont à cœur de promouvoir ensemble. C'est en particulier le cas du principe d'« équilibre » qui donne naissance au « Concert européen » et à la diplomatie des congrès, chargés de régler collectivement litiges et tensions et qui vaudra à la France une certaine magnanimité : contrairement aux Prussiens arrivés à Vienne avec un esprit de vengeance, Autrichiens, Britanniques et Russes auront en effet le souci « d'établir un équilibre politique aussi parfait que possible entre les puissances » et ce point de vue prévaudra au fil des négociations. Et c'est aussi le cas du principe de « légitimité » mis en avant pour valider le retour sur les trônes d'Europe des « dynasties légitimes » mais pas forcément dans leurs anciennes frontières et pas forcément non plus sur la base du statu quo ante : c'est ainsi qu'en France le retour des Bourbons, fondé sur une charte constitutionnelle, ne signera pas le retour à la monarchie absolue d'Ancien Régime. [...]

Imparfait, critiquable par certains de ses arbitrages, par sa priorité donnée à la stabilité souvent comprise comme un retour partiel à l'ordre ancien au détriment des identités et des dynamiques nationales comme du droit des peuples, le congrès de Vienne contribua néanmoins à mettre en place non seulement de nouvelles frontières et de nouveaux principes (équilibre et légitimité) mais aussi de nouvelles pratiques au plan international : désormais, les agrandissements ou changements territoriaux ne pouvaient plus être entérinés par la force ou la menace de la force, mais uniquement par le recours à des traités établis selon une norme juridique admise de tous. »

B-2. FUREIX E., « 1830 Les révolutions d'Europe », in *Histoire du monde au XIXe siècle*, sous la direction de SINGARAVÉLOU P., VENAYRE S., Fayard 2017, p. 262-265.

« L'histoire des révolutions de 1830 a été le plus souvent écrite à une échelle nationale. Et souvent à l'aune d'un échec : ces révolutions ne seraient que l'amorce inaboutie du grand mouvement épanoui à l'occasion du « printemps des peuples » de 1848 ou qu'un épisode plutôt mineur, dans l'histoire de la construction des Etats-nations. Les Trois Glorieuses parisiennes (les 27, 28 et 29 juillet 1830), et dans les mois qui suivent la révolution belge, l'insurrection nationale polonaise, les soulèvements en Italie centrale mais aussi en Suisse et dans certains Etats allemands (Saxe, Hesse, Brunswick), ne se réduisent pourtant pas à un simple feu de paille. Ils ont été pensés et vécus par les contemporains dans une temporalité commune, et ont fait éclore, fût-ce marginalement, de nouveaux imaginaires de l'Europe à construire. Des hommes, exilés ou volontaires armés, des emblèmes, des barricades, des modèles constitutionnels ont circulé à travers l'Europe. [...]

Un « protagonisme » européen se fait jour au sein de la nébuleuse libérale et patriote, soit la conscience de participer à une histoire commune, en tant que sujets autonomes de nations libres. Il oblige les uns et les autres à repenser les futurs possibles de l'Europe. « Europe des rois » contre « Europe des peuples », « vieille Europe » contre « jeune Europe » : les imaginaires européens semblent retourner au dualisme de l'opposition Révolution/Contre-Révolution. Pourtant le messianisme révolutionnaire français des années 1790 ne se répète pas à l'identique. La nouvelle organisation européenne espérée par les révolutionnaires de 1830 repose sur une fraternité égalitaire et présuppose la constitution de mouvements nationaux d'émancipation, selon le modèle esquissé par G. Mazzini avec sa *Giovine Europa* en 1834. »

C. Extrait d'un manuel scolaire

Extrait du manuel d'histoire-géographie 1^{ère}, sous la direction de NAVARRO M. et SIMONNEAU H., Paris, Hachette, 2019, pp. 68-69.

ÉTUDE
→ LEÇON 2

Giuseppe Mazzini, un opposant au congrès de Vienne

Après 1815, de nombreux patriotes et libéraux européens prennent le chemin de l'exil, alimentant des circulations révolutionnaires, dont Paris et Londres apparaissent comme des centres majeurs. Ces contacts entre exilés politiques, ainsi que les sociétés secrètes qu'ils contribuent à développer, participent à la diffusion des idées révolutionnaires.

En quoi l'itinéraire de G. Mazzini est-il représentatif de celui des exilés opposés à l'ordre européen du congrès de Vienne ?



1 Affiliation d'un nouveau membre lors d'une réunion secrète de carbonari

Gravure, d'après Ludwig Burger, XIX^e s.

2 Serment de la Jeune Italie

Mazzini recopie ici le texte du serment du mouvement Jeune Italie dans une lettre envoyée depuis l'exil londonien à son ami Thomas Émery, un autre proscrit, avec lequel il a entretenu une relation épistolaire jusqu'en 1843.

5 Moi, citoyen italien, je jure devant Dieu, père de la liberté, devant les hommes nés pour en jouir, devant moi-même et devant ma conscience, miroir des lois de la nature; [...] je jure de me consacrer tout entier et pour toujours avec toutes mes forces morales et physiques à la patrie et à sa
10 régénération. Je jure de dédier pensées, paroles, actions à la conquête de la liberté, de l'unité et de l'indépendance de l'Italie, et de détruire par le bras et de déshonorer par la parole les tyrans et la tyrannie politique, civile et

sacerdotale¹, qu'elle soit nationale ou étrangère. Je jure de combattre de toutes façons les inégalités entre les hommes nés pour la même terre, de pousser par tous les moyens au développement de l'éducation libérale chez les Italiens et au développement des vertus qui rendent la liberté éternelle. Je jure de secourir par les actes et les conseils tous ceux qui m'appelleront frère, de chercher toutes les voies pour arriver à ce que les membres de la Jeune Italie obtiennent la direction de la chose publique. [...] Je jure de soumettre tous mes intérêts particuliers à l'intérêt de la patrie.

Giuseppe Mazzini, lettre à Thomas Émery (Montauban), Londres, 4 janvier 1838.

1. Qui concerne le sacerdoce, les prêtres.

Vocabulaire

- **Risorgimento** : terme signifiant « renaissance » et faisant référence au mouvement en faveur de l'unité et de l'indépendance de l'Italie entre 1815 et 1861.
- **patriote** : celui qui se dévoue à sa patrie, se met à son service et peut prendre les armes pour la défendre.



Giuseppe Mazzini
(1805-1872)

Né à Gênes en 1805, Mazzini est un patriote italien républicain qui a d'abord appartenu aux Carbonari, avant de fonder en 1831 le mouvement Jeune Italie. Il a participé à de nombreux mouvements insurrectionnels qui ont échoué et a passé la majeure partie de sa vie en exil. C'est une figure majeure du *Risorgimento* italien.



3 Itinéraire d'un patriote italien

Carte interactive

4 Des contacts entre les intellectuels libéraux européens

J'ai parlé, chère amie, d'une intervention autrichienne. Elle me semble chaque jour plus probable ; et je la souhaite ardemment, je vous l'avoue, parce qu'il s'agit du seul moyen qu'on entrevoit pour canaliser toutes les questions locales vers une grande Idée nationale... Les peuples, comme les individus ne se renouvellent que par l'action [...]. Je voudrais que cette action ait pour objectif la libération du territoire – la question de l'indépendance – avant que les partis, aujourd'hui en germe, aient le temps de se développer.

Giuseppe Mazzini, lettre à George Sand, 22 janvier 1848.

5 Mazzini vu par Metternich

Mazzini a eu de tout temps à lutter contre deux difficultés qu'il n'a jamais pu vaincre; d'abord il lui a été impossible de réunir à la Jeune Italie les autres sectes qui rongent la péninsule et surtout la Carbonnerie antique et réformée, dont la tendance différait de la sienne; puis, malgré les rapports constants que ce conspirateur audacieux a entretenus avec la propagande française, il est notoire que le comité directeur n'approuvait pas les plans de Mazzini. Plusieurs sociétés secrètes en Italie et la propagande de Paris ayant abandonné Mazzini à ses propres forces lors de l'expédition de Savoie, ce conspirateur conserve contre elles un ressentiment qui a dû se montrer dans les nouveaux projets qu'il médite.

Metternich, Circulaire du 27 juin 1834.

ANALYSE DE DOCUMENTS

Parcours 1

J'analyse l'ensemble des documents proposés

- Mettre une figure en perspective
- Savoir lire, comprendre et apprécier une carte, un document iconographique et des textes

1. Caractérisez les objectifs et les moyens d'action de G. Mazzini (doc. 2 et 4).
2. À quelles difficultés Mazzini s'est-il heurté (doc. 5) ?
3. Caractérisez les Carbonari (doc. 1).
4. Montrez le rôle joué par les exilés politiques dans la diffusion des sentiments nationaux et libéraux en Europe (doc. 1 à 5).

Bilan

En quoi l'itinéraire de Giuseppe Mazzini est-il représentatif de celui des exilés opposés à l'ordre européen du congrès de Vienne ?

Parcours 2

J'applique la méthode bac de la p. 65 pour mettre en relation deux documents (doc. 2 et 3).

- Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation

Après avoir présenté les documents 2 et 3, vous montrerez en quoi ils se complètent pour rendre compte de la diffusion des oppositions à l'ordre européen du congrès de Vienne.

Aide :

1. Lisez attentivement la consigne et repérez les mots-clés.
2. Dégagez les idées générales des deux documents au brouillon.
3. Rédigez une réponse argumentée, avec une courte introduction, un développement organisé et une courte conclusion.

D. Production liée à la pratique de la classe

Contexte : Analyse de documents d'une heure proposée aux élèves d'une classe hétérogène dans le cadre d'une évaluation sommative en début d'année scolaire.

Sujet : Metternich et l'Europe en 1815

Consigne : En vous appuyant sur vos connaissances et sur le document, vous montrerez la volonté de Metternich de rétablir l'ordre ancien puis la façon dont il cherche à assurer un équilibre entre les puissances en Europe. Enfin, vous expliquerez en quoi cette restauration reste prudente et précaire.

Metternich définit l'ordre européen issu du Congrès de Vienne.

« Respect pour tout ce qui existe ; liberté à tout gouvernement de veiller au bien-être de son propre peuple ; ligue entre tous les gouvernements contre les factions¹ dans tous les États [...]

La première et la plus grande des affaires, pour l'immense majorité de toute nation, c'est la fixité des lois, leur action non interrompue, et nullement leur changement. Que les gouvernements donc gouvernent, qu'ils maintiennent les bases fondamentales de leurs institutions, tant anciennes que nouvelles ; car si, dans tous les temps, il est dangereux d'y toucher, ce n'est pas aujourd'hui et dans la tourmente générale, qu'il peut être utile de le faire. Qu'ils énoncent à la face de leurs peuples cette détermination, et qu'ils la démontrent par des faits. Qu'ils réduisent au silence les doctrinaires dans l'intérieur de leurs États, et qu'ils manifestent leur mépris pour ceux du dehors [...]

Qu'ils soient justes mais forts ; bienveillants mais sévères. Qu'ils maintiennent le principe religieux dans toute sa pureté et ne souffre pas que le dogme² soit attaqué, et la morale interprétée selon le *Contrat Social*³ ou les visions de simples sectaires [...]

Qu'enfin les grands monarques resserrent leur union et prouvent au monde que si elle existe, elle n'est que bienfaisante, car cette union assure la paix politique de l'Europe ; qu'elle n'est forte que pour le maintien du repos, à une époque où tant d'attaques sont dirigées contre lui ; que les principes qu'ils professent sont aussi paternels et tutélaires pour les bons, que menaçants pour les perturbateurs du repos public. Les gouvernements de second ordre verront dans une union pareille l'ancre de leur salut, et ils s'empresseront de s'attacher également à elle. Les peuples reprendront confiance et courage, et la pacification la plus profonde et la plus salutaire qu'aura à démontrer l'histoire de tous les temps pourra être opérée, car cette paix portera de prime abord sur tous les États encore debout ; elle ne restera pas sans une influence décisive sur le sort de ceux qui sont menacés d'une subversion prochaine, et même sur le relèvement de ceux qui déjà ont passé par le fléau de la révolution. »

Notes :

1 Groupe qui cherche à renverser un pouvoir établi.

2 Croyance.

3 Ouvrage de Jean-Jacques Rousseau, publié en 1762.

Source : Clemens von Metternich, *Mémoires*, tome III (1880-1884).

CAPES INTERNE - CAER - Histoire-géographie
Épreuve orale

SUJET : Enseigner « Espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries » en classe de 4^{ème}

Questions

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de la classe concerné.
2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou une partie de l'extrait du manuel proposé.
3. Commentez la production liée à la classe et évaluez sa pertinence.

Composition du dossier

A. Textes officiels

- A.1. Extraits du programme de quatrième (BOEN n°31 du 30 juillet 2020).
- A.2. Extraits des ressources d'accompagnement pour la classe de 4^{ème}, cycle 4, site Eduscol, mars 2016.

B. Textes scientifiques

- B.1 BEUCHER Stéphanie, REGHEZZA Magali, *La géographie : pourquoi, comment ?* Paris, Hatier, 2017.
- B.2 LERICHE Frédéric (*sous la direction de*), *Les États-Unis, géographie d'une grande puissance*, Paris, Armand Colin, 2016.

C. Extrait d'un manuel scolaire

Extrait du manuel d'Histoire-géographie de 4^{ème} sous la direction d'Alexandre PLOYE, Paris, Magnard, 2016, pages 180-181.

D. Production liée à la pratique de la classe

Evaluation sommative de 45 minutes donnée en fin de séquence sur « *Espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries* ».

A. Textes officiels

A1. Extrait du programme de géographie de quatrième (BOEN n°31 du 30 juillet 2020).

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
Thème 1 L'urbanisation du monde - Espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries - [...]	[...] Le monde s'urbanise à grande vitesse depuis 1945. Plus de la moitié de l'humanité habite les villes, depuis 2007, et probablement les 2/3 à l'horizon 2050. Il s'agit d'un fait majeur qui caractérise la mondialisation. En 6 ^{ème} , les élèves ont abordé la question urbaine à partir de l'analyse de l'« habiter ». En 4 ^{ème} , on leur fait prendre conscience des principaux types d'espaces et de paysages que l'urbanisation met en place, ce qui est l'occasion de les sensibiliser au vocabulaire de base de la géographie urbaine. [...]

A2. Extraits des ressources d'accompagnement pour la classe de 4^{ème}, cycle 4, site Eduscol, mars 2016.

Pourquoi enseigner l'urbanisation du monde en classe de 4^{ème} ?

Ce premier thème introduit la question de l'urbanisation, processus fortement lié à la mondialisation (fil directeur du programme de l'année) [...] Le thème invite à mobiliser principalement deux échelles d'analyse. Premièrement, celle de la métropole elle-même, où paysages et espaces traduisent son degré d'insertion dans la mondialisation. Deuxièmement, l'échelle du monde dans laquelle les villes jouent un rôle structurant, même si elles sont inégalement connectées aux réseaux de la mondialisation.

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- L'ampleur mondiale du phénomène d'urbanisation
- La profonde diversité des paysages, des espaces et des modes de vie, selon les contextes et le degré d'insertion des villes, notamment des métropoles, dans la mondialisation [...]

Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

Ce thème doit être abordé en premier dans le programme. Pour le traiter, la démarche inductive est conduite à partir de deux études de cas mises en perspective. Chaque étude de cas met en évidence les espaces et paysages de l'urbanisation ainsi que le lien entre l'urbanisation du monde et la mondialisation dans sa dimension dynamique. Pour chaque étude de cas, il est souhaitable de privilégier des études de paysages, des photographies à hauteur de rue et des habitants. On aura utilement recours aux globes virtuels, aux plans et aux vidéos. C'est par les marques paysagères de la mondialisation dans le contexte urbain et par les acteurs de ces territoires que les élèves sont amenés à aborder la notion et à constater que l'organisation des espaces urbains se fait en lien avec la mondialisation. La spécialisation des espaces, la fragmentation urbaine, l'uniformisation ou l'étalement urbain peuvent être abordés notamment sous l'angle des inégalités ou de la concurrence des espaces. L'étude est conduite à l'échelle de la ville en utilisant l'approche du modèle centre(s)/périphérie(s), en s'appuyant sur quelques notions de géographie urbaine et en repérant des indicateurs paysagers de la centralité (« course » aux gratte-ciel, *skyline*, marqueurs architecturaux et symboliques, culturels et économiques de la centralité, la rue et ses écrans géants, grandes réalisations immobilières, gentrification de certains quartiers et leur fermeture...). On ne négligera pas dans ce cadre d'étudier les éléments d'insertion de ces métropoles dans la mondialisation. Pour exprimer les formes d'organisation spatiale urbaine, il est utile de faire réaliser par les élèves des croquis et des schémas à l'échelle de la ville. Il s'agit en classe de 4^{ème} de la réalisation de croquis ou de schémas spatiale guidés, simples et non exhaustifs.

B. Extraits de textes scientifiques

B.1 BEUCHER Stéphanie, REGHEZZA Magali, *La géographie : pourquoi, comment ?* Paris, Hatier, 2017.

« Face à l'extension croissante des aires urbaines et sous la pression de la dynamique de métropolisation, le modèle centre-périphérie qui structurait autrefois la ville est remis en question. Les centres-villes et plus largement, les communes-centres conservent les fonctions les plus prestigieuses avec une capacité d'innovation exceptionnelle. On y trouve souvent un urbanisme de prestige qui s'accompagne de la concentration de fonctions de plus en plus spécialisées dans un certain nombre de quartiers. Toutefois il n'y a pas de modèle unique du centre car il est au aussi le reflet de l'histoire urbaine de chaque pays, avec en particulier la présence de certains héritages et d'un patrimoine historique. Si la mondialisation tend à diffuser des formes architecturales stéréotypées, chaque centre se distingue par des éléments singuliers : cette identité, qui se traduit dans le paysage urbain, est d'ailleurs mise en avant dans le contexte de concurrence forte que se livrent les villes pour attirer les investisseurs, les entreprises et les cadres. Dans le même temps, on observe le développement de centralités secondaires au sein des aires urbaines qui vont peu à peu polariser les périphéries. Le polycentrisme remplace le modèle centre-périphérie traditionnel. Les *edge cities*, parfois traduit par « villes lisières » sont l'une des expressions de ce processus. Le terme a été proposé par Joël Garreau en 1991. Souvent situées près des aéroports et des échanges autoroutiers, ces *edge cities* deviennent des lieux de vie à part entière, avec une forte capacité d'auto-organisation, qui concurrencent les centres historiques. »

B.2 LERICHE Frédéric (sous la direction de), *Les États-Unis, géographie d'une grande puissance*, Paris, Armand Colin, 2016.

« [...] En conséquence, Los Angeles présente une géohistoire fortement ancrée dans le nouvel âge économique, qui s'incarne d'emblée dans des caractéristiques morphologiques propres au développement de la métropole postindustrielle : un étalement très prononcé, à la faveur du développement du réseau autoroutier, et une organisation polycentrique dans laquelle le centre urbain est effacé voire inexistant. Los Angeles serait en ce sens le prototype le plus pertinent du développement de la ville américaine à partir des années 1980, se distinguant des anciennes métropoles industrielles américaines pour mieux préfigurer le développement futur de la forme urbaine, celle d'une métropole fragmentée, fortement ségréguée et dominée par sa banlieue. Pour l'École de Los Angeles, l'espace de la métropole contemporaine est fragmentaire, fortement ségrégué socialement et fonctionnellement - *edges cities*, *technoburbs*, *ethnoburbs*, *theme parks*, *gated communities* - dont la distribution spatiale est sans cesse recomposée au gré des stratégies résidentielles et de la relocalisation de l'activité économique. Dans le modèle angeleno, c'est donc la périphérie hétérogène qui acquiert un rôle dominant dans la structuration de l'aire métropolitaine.

[...] La banlieue résidentielle américaine est une figure historique et centrale de l'*urban sprawl*. Grand consommateur d'espace, l'habitat individuel est la norme très largement dominante dans toutes les catégories socio-économiques : des grandes villas des quartiers les plus fortunés au pavillon familial (*single-family house*) entouré de son jardin (*backyard*), fortement plébiscité par les couches moyennes et plus modestes, et qui représente l'essentiel de l'offre de logement. Ces *sitcoms-suburbs*, ayant explosé avec la démocratisation de l'automobile, sont constitués de vastes ensembles immobiliers de faible densité, sériels et standardisés, juxtaposition de parcelles pavillonnaires à l'identique, aujourd'hui devenus un des paysages les plus célèbres de la métropole américaine. Juxtaposées à ces vastes zones résidentielles, les activités économiques se sont implantées en périphérie, dessinant de nouvelles polarités suburbaines. [...] Il est certain que l'émergence et la consolidation de fortes polarités suburbaines participent aujourd'hui de l'essence du paradigme urbain aux États-Unis : celui de l'expansion et de la dilution de la ville vers ses marges ayant consacré le modèle de la *suburbia* ; une métropole étalée aux banlieues dynamiques, aux densités inégales, structurée par l'automobile et dominée par le modèle résidentiel pavillonnaire. »

C. Extrait d'un manuel scolaire

Extrait du manuel d'Histoire-géographie de 4^{ème} sous la direction d'Alexandre Ployé, Paris, Magnard, 2016, pages 180-181.

Étude de cas

Fragilités et puissance de Los Angeles

► **Quels sont les différents visages de Los Angeles ?**

Los Angeles compte 15 millions d'habitants. Elle est connue dans le monde entier. La ville est en effet souvent associée à Hollywood et au cinéma. La réalité est néanmoins plus difficile : Los Angeles doit faire face à de nombreux défis, notamment celui des inégalités sociales, pour assurer son développement.



Alaska
ETATS-UNIS
Los Angeles
AMERIQUE



BANLIEUE (Suburbs)
BEVERLY HILLS
SKID ROW
CENTRE-VILLE (Downtown)
Océan Pacifique
Aéroport
Port
Principales autoroutes urbaines

0 10 km

Populations riches
Niveau de vie moyen
Populations pauvres

1 Plan de Los Angeles



2 Le ghetto de Skid Row en 2015 (downtown)

Situé dans le centre de Los Angeles, le ghetto de Skid Row compte près de 20000 habitants, dont 3000 à 6000 sans-abri.

VOCABULAIRE

CBD (Central Business District) : le quartier d'affaires.
Downtown : le centre-ville aux États-Unis.
Un ghetto : un quartier dégradé concentrant des populations pauvres.

Un lotissement pavillonnaire : un quartier constitué de maisons de taille moyenne construites sur un même modèle.
Suburbs : les banlieues qui entourent le centre-ville.

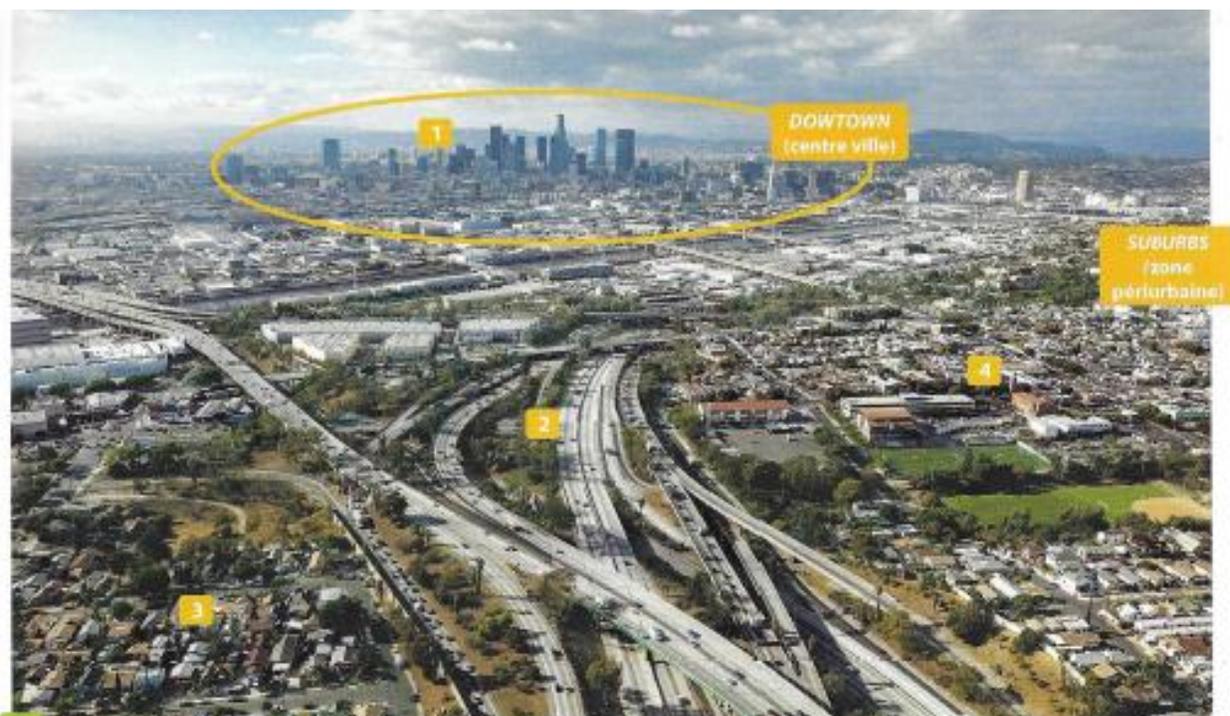
J'extraits des informations

- DOC. 1 et 2** Quel type de population vit dans le downtown ?
- DOC. 1 et 5** Quel type de population vit dans les suburbs ?
- DOC. 3** Qualifiez l'étendue de Los Angeles.

Je confronte des documents

- DOC. 1, 2 et 5** En quoi le ghetto de Skid Row et le quartier de Beverly Hills s'opposent-ils ? Aidez-vous du plan pour situer ces quartiers.
- DOC. 3 et 4** Montrez l'importance de l'automobile dans la vie des habitants de Los Angeles.

30



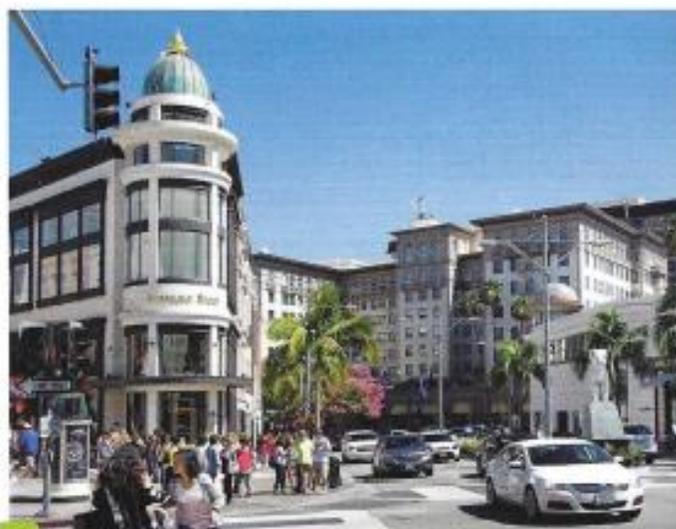
3 Vue aérienne de Los Angeles

Los Angeles s'étend aujourd'hui sur plus de 150 km. Elle intègre des quartiers très variés. **1** Central Business District **2** Réseaux routiers **3** Lotissement pavillonnaire **4** Zone commerciale

4 Des inégalités face aux transports

«Les transports sont également à l'origine d'inégalités sociales car souvent trop chers ou peu accessibles du fait de leur localisation. Une des principales inégalités engendrées par les transports à Los Angeles concerne la mobilité des individus [...]. Dans la ville de Los Angeles, [on observe] la distance croissante, pour les populations les plus défavorisées, entre les zones d'emploi et les zones de résidence, ce qui nécessite des déplacements importants difficiles à effectuer [...] [et] explique la hausse du taux de chômage des populations [...] vivant dans le centre des villes américaines. La politique de transports en commun peut être conçue comme un moyen de pallier ces difficultés, en facilitant la mobilité des populations pauvres.»

Jean Leveugle, Nicolas Toraille et Lucile Waquet, «Politique de transport et mobilité(s) à Los Angeles», Forum vies mobiles, juin 2013.



5 Le quartier de Beverly Hills (suburbs)

Situé sur les collines à la périphérie de Los Angeles, Beverly Hills est un quartier riche, habité notamment par de nombreuses stars de cinéma.

J'émetts une hypothèse

6 **DOC.4** Comment les transports en commun peuvent-ils améliorer la situation des populations en difficulté ?

Coopérer

Travail de groupe

Réalisez une recherche en vue de comparer Los Angeles à une autre ville des États-Unis de votre choix. Effectuez cette comparaison à travers trois thèmes : présentation générale de la ville (nombre d'habitants, superficie, principaux quartiers...); inégalités sociales; transports urbains et place de l'automobile.

D. Production liée à la pratique de classe

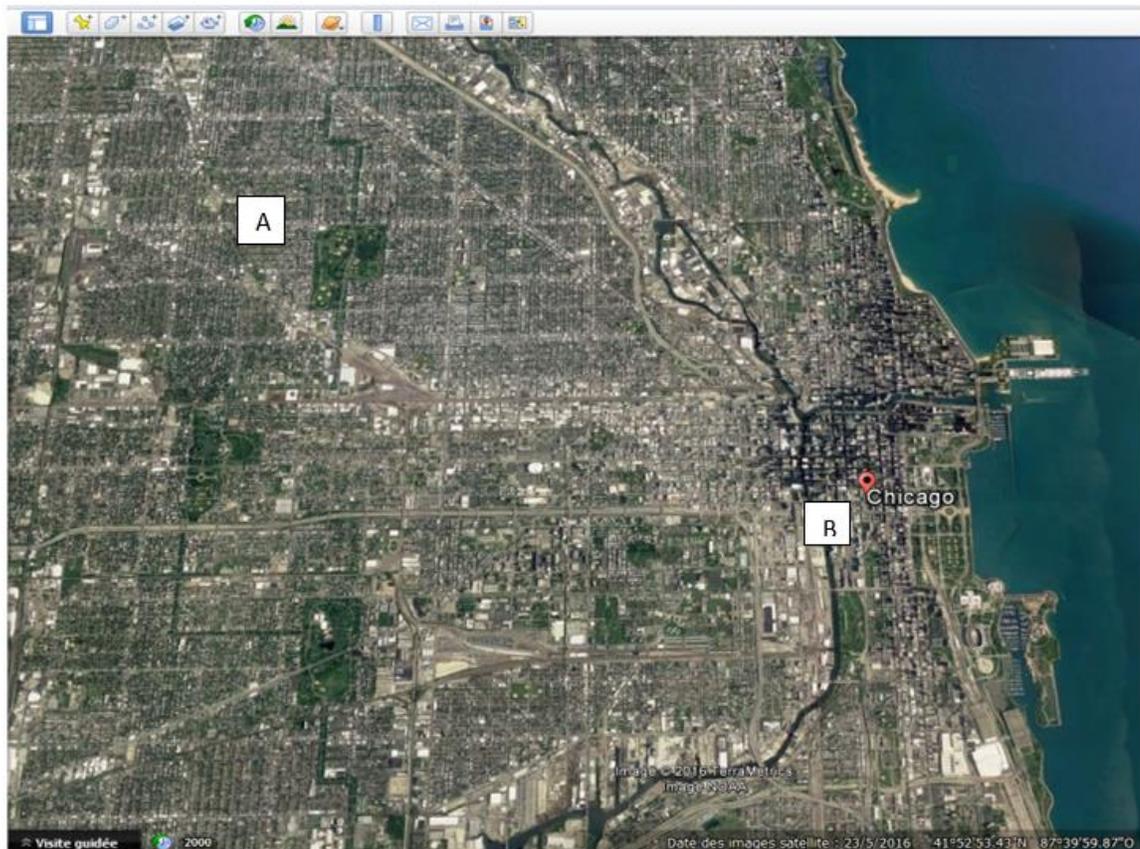
Contexte : dans une classe de 4^{ème} en début d'année, le professeur prévoit une évaluation sommative de 45 minutes à la fin de l'étude de la 1^{ère} sous-thématique : « *Espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries* ».

Des images satellites ont été décryptées au cours de la séquence réalisée en classe dans le cadre de l'étude de l'aire métropolitaine de Los Angeles (Californie, États-Unis). Le professeur décide ici d'évaluer les élèves sur leur capacité à remobiliser le lexique et à analyser une image satellite d'une autre grande aire métropolitaine états-unienne : Chicago (Illinois, États-Unis). L'évaluation est ainsi centrée sur l'analyse d'une image satellite d'une métropole qui n'a pas été étudiée en cours. Elle vise également à remobiliser des compétences permettant de travailler le langage cartographique.

Devoir de Géographie Espaces et paysages de l'urbanisation

Connaissances et compétences à acquérir	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
1. Analyser et décrire une image satellite d'un paysage urbain			
2. Maîtriser les notions-clés			
3. Etre capable de réaliser un schéma simplifié d'un espace urbain et de maîtriser le langage cartographique			

Exercice 1 Analyser et comprendre des documents : analyser une image satellite d'un paysage urbain, Chicago (Illinois) (10 points)



Chicago (Illinois, Etats-Unis) : image satellite du 23 mai 2016, Google earth

Légende

I. Une métropole dynamique

II. Une métropole qui s'étale et se fragmente



1. Colorier en rouge le *downtown* de Chicago 1
2. Repasser en noir les autoroutes urbaines et les échangeurs autoroutiers 1
3. Colorier en bleu le port de plaisance de Chicago 1
4. Colorier en jaune les zones commerciales ou industrielles (entrepôts...) 1
5. Colorier en orange quelques « *suburbs* » 1
6. Quelle est la fonction urbaine dominante (*fonction résidentielle, industrielle, commerciale, financière...*) du quartier A ? du quartier B ? 1
7. Localiser un ghetto de la ville de Chicago et le CBD de la métropole 1
8. Quel type d'architecture domine dans le quartier A ? dans le quartier B ? 2
9. Pourquoi parle-t-on de plan en damier pour qualifier une métropole nord-américaine ? 1

Ne pas oublier de compléter la légende pour chaque espace identifié et représenté sur le croquis

Exercice 2 Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer : réaliser un schéma sur l'organisation spatiale de Chicago (10 points)

Réaliser un schéma simplifié de l'organisation spatiale du centre de Chicago à partir de l'image satellite étudiée. Ne pas oublier le TOLE (titre, légende, orientation, échelle) et de respecter le langage cartographique (figurés ponctuels, figurés linéaires ou figurés de surface).

Pour la construction de la légende, vous pouvez reprendre la légende utilisée pour l'image satellite (exercice 1)

Titre :

Légende



ANNEXE 3 : formulaire d'évaluation de l'oral, utilisé par toutes les commissions.

Epreuve orale d'admission

Formulaire d'évaluation

Nom patronymique :
Prénom(s) :
Nom usuel :

Date :	Heure de passage :
Commission : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	

Dossier (rayer la mention inutile) Collège / Lycée Histoire / Géographie Classe (niveau) :	Libellé du sujet :
--	--------------------

Critères d'évaluation							Observations
		Très insuff.	Insuff.	Satisf.	Très satisf.	Non éval.	
Traitement du sujet	Identifie les enjeux du sujet, les savoirs et savoir faire à acquérir par les élèves						
	Maîtrise les contenus disciplinaires et scientifiques utiles à son enseignement						
	Propose une transposition didactique appropriée pour les atteindre, en tenant compte de la diversité des élèves						
	Se montre capable d'analyser les outils et supports d'évaluation proposés						
Entretien élargi	Maîtrise les contenus et les concepts clés utiles à l'enseignement de l'autre discipline						
	Connait les autres enseignements qu'il est susceptible de mettre en oeuvre (EMC, EMI, etc.)						
	Inscrit son action dans le cadre réglementaire de l'école, des principes fondamentaux du système éducatif et des valeurs républicaines						
Global	Maîtrise la langue française à des fins de communication						
	Est capable d'engager un dialogue constructif avec le jury						
	Est capable de prendre du recul et de faire preuve d'analyse réflexive						

Appréciation de la commission:

Nom et signature de chacun des membres de la commission